

GUIDE POUR L'ÉLABORATION

d'une
DÉCLARATION
citoyenne



Conseil des
Montréalaises

Montréal 

d'une
DÉCLARATION
citoyenne

Coordination
Guyline Poirier

Conception de la démarche et rédaction
Johanne Bouchard

Corrections
Carole Deschênes

Révision linguistique
Louise-Andrée Lauzière

Design graphique
Rouleau•Paquin design communication

Mai 2006
Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-7647-0608-1

Conseil des Montréalaises
1550, rue Metcalfe, 14^e étage, suite 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 872-9074

Télécopieur : 514 868-5810

Courriel : conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

Site Web : ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

matières

TABLE DES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES	3
PRÉSENTATION DU GUIDE	4
Une déclaration citoyenne, qu'est-ce que c'est?	4
La démarche d'élaboration d'une déclaration citoyenne	4
Origine du projet	5
À qui s'adresse le guide?	6
Structure du guide	6
Rôle de l'animatrice	7
ANNEXES	8
1 Supplément d'information pour l'atelier 4	8
2 Coordonnées des groupes ayant produit une déclaration citoyenne	9
3 Sites Web d'intérêt	10
4 Exemples de déclarations citoyennes	12
LES FICHES	
PREMIÈRE ÉTAPE : Obtention du mandat du conseil d'administration	FICHE 1
DEUXIÈME ÉTAPE : Consultation et recrutement (activité <i>Collage</i>)	FICHE 2
TROISIÈME ÉTAPE : Les ateliers	FICHE 3
Atelier 1 (Production) <i>Démarrage de la démarche</i>	3.1
Atelier 2 (Information) <i>Les instances municipales</i>	3.2
Atelier 3 (Production) Élaboration du contenu <i>Réflexion sur les thèmes retenus</i>	3.3
Atelier 4 (Production) Élaboration du contenu <i>Mobilité et sécurité : deux thèmes récurrents</i>	3.4
Atelier 5 (Information) <i>La Charte montréalaise des droits et responsabilités</i>	3.5
Atelier 6 (Production) Élaboration du contenu <i>Validation, plan de rédaction et contenu partiel</i>	3.6
Atelier 7 (Production) <i>Validation finale du contenu</i>	3.7
Atelier 8 (Information) <i>Le Conseil des Montréalaises</i>	3.8
Atelier 9 (Production) <i>Mise en forme de la déclaration citoyenne</i>	3.9
Atelier 10 (Production) <i>Proposition de lancement de la déclaration citoyenne et plan d'action</i>	3.10
QUATRIÈME ÉTAPE : Adoption de la déclaration citoyenne par l'assemblée générale	FICHE 4

Message de la présidente

DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Les membres du Conseil des Montréalaises, nommées en septembre 2004, ont fait sans hésitation le choix d'œuvrer en alliance avec les groupes de femmes montréalais. Le rôle principal du Conseil des Montréalaises est de donner des avis au conseil municipal de la Ville de Montréal, mais il tient aussi à porter des projets avec les groupes sur le terrain. Devant la portée du projet d'élaboration des déclarations citoyennes, le Conseil des Montréalaises souhaite faire rayonner cette expérience concrète d'éducation populaire et de participation citoyenne. En publiant ce guide, il espère que de nombreux groupes de femmes et groupes communautaires partout au Québec décideront de vivre cette expérience donnant la parole aux membres des groupes et visant à élaborer leur vision d'un milieu de vie qui leur ressemble et réponde à leurs attentes.

Si plus de citoyennes et de citoyens frappent à la porte des élu-e-s municipaux en demandant voix au chapitre, nous osons croire que leurs demandes seront davantage prises en considération. La démocratie municipale doit se rapprocher de la population et la démarche entourant la déclaration citoyenne est un exemple dynamique de démocratie participative à encourager.

Nous désirons remercier le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF) pour nous avoir permis de nous inspirer de sa démarche de production de *La Déclaration citoyenne des femmes de Sainte-Marie*. Nous tenons à remercier particulièrement la responsable, Julie Raby. Merci au CÉAF et au Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles de nous permettre de diffuser leur déclaration citoyenne.

Nous soulignons l'apport du Comité femmes de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) qui a cru au projet et soutenu financièrement la démarche de production d'autres déclarations citoyennes. Nous remercions particulièrement Marie Leahy, coordonnatrice du Comité femmes de la CRÉ à cette époque.

Pour terminer, nous remercions d'une façon toute spéciale Johanne Bouchard, qui a animé les démarches d'élaboration d'une déclaration citoyenne dans les centres de femmes et qui les a systématisées dans ce document.



Nicole Boily
Présidente

Le Conseil des Montréalaises est fier de vous présenter ce guide, outil d'éducation populaire conduisant à la production d'une déclaration citoyenne.

UNE DÉCLARATION CITOYENNE, QU'EST-CE QUE C'EST?

Il s'agit d'un manifeste qui détermine les principes ou valeurs d'un arrondissement ou d'une municipalité où il fait bon vivre du point de vue des femmes. Dans une perspective d'implication sociale et politique, la déclaration citoyenne est une plate-forme qui sert d'assise à des actions collectives ou à des interventions en vue de l'amélioration des conditions de vie dans le milieu de vie.

LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION D'UNE DÉCLARATION CITOYENNE

La démarche d'élaboration d'une déclaration citoyenne s'inscrit dans un processus d'éducation populaire et comporte dix ateliers permettant de couvrir les deux volets suivants : l'information et le soutien à la production de la déclaration citoyenne.

Le premier volet consiste en trois ateliers d'information concernant les structures municipales, la Charte montréalaise des droits et responsabilités et le rôle du Conseil des Montréalaises. Le deuxième volet est constitué de sept ateliers conduisant à la production proprement dite de la déclaration citoyenne.

L'objectif de la démarche est d'outiller les groupes de femmes pour les inciter à jouer un rôle plus actif dans leur arrondissement et dans la ville centre.

La déclaration citoyenne est rédigée par un comité d'action locale constitué à cette fin, mais nous souhaitons – et la démarche est conçue en ce sens – que ce comité continue d'exister au delà du processus de réalisation de la déclaration pour devenir un groupe d'intervention actif dans son milieu. S'appuyant sur les principes mis de l'avant dans leur déclaration citoyenne, ces groupes occuperont ainsi un espace public et leurs actions contribueront à façonner un milieu à leur image.

ORIGINE DU PROJET

Ce projet original d'élaboration d'une déclaration citoyenne est issu du Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF), qui a pignon sur rue depuis 35 ans dans le quartier Sainte-Marie, à Montréal. En 2003-2004, Sainte-Marie a été désigné par la Ville de Montréal pour la mise en place d'un projet pilote de revitalisation selon l'approche intégrée. Dans ce cadre, des forums ont été organisés pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de faire connaître leur vision du développement de leur milieu de vie. Les participantes du Centre se sont activement impliquées, ressentant de plus en plus le besoin de se donner un outil pour mieux intervenir. Le CÉAF a alors décidé de travailler avec elles à renforcer leur capacité à prendre part au développement de leur communauté et également à encourager l'engagement des femmes dans la politique municipale par la mise sur pied d'un comité d'action et la production d'une déclaration citoyenne.

Le projet a suscité l'intérêt du Comité femmes de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ)¹ qui a participé financièrement au développement de celui-ci et ainsi permis à quatre autres centres de femmes d'effectuer le processus menant à l'élaboration de leur déclaration citoyenne afin d'intervenir lors de la campagne électorale municipale de 2005. Il s'agit du Centre d'éducation des femmes La Marie Debout (Hochelaga-Maisonneuve), du Centre des femmes de Rosemont, du Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles et du Centre de femmes de Rivière-des-Prairies.

En produisant ce *Guide pour l'élaboration d'une déclaration citoyenne*, le Conseil des Montréalaises², lui aussi préoccupé de renforcer la capacité des Montréalaises et des citoyennes du Québec à prendre part au développement de leur communauté et également soucieux d'encourager l'engagement des femmes dans la politique municipale, a voulu à sa manière soutenir cette activité d'éducation populaire.

Par ce guide, le Conseil souhaite outiller le plus grand nombre de groupes de femmes afin d'accroître la participation des femmes à la vie municipale et ainsi intervenir sur la sous-représentation de celles-ci dans la gouvernance locale.

¹ Le Comité femmes est un comité de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ de Montréal). Il a pour mission de promouvoir et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes de l'île de Montréal en encourageant une pleine participation à leur développement économique, culturel, social et politique. Ses mandats spécifiques sont de favoriser l'intégration et la prise en compte, par les instances locales et régionales, des intérêts et des besoins spécifiques des femmes du territoire et de favoriser la présence paritaire aux instances locales et régionales de développement. Ce comité rassemble des représentantes des milieux suivants : communautaire, privé, syndical, municipal, public et parapublic.

² Le Conseil des Montréalaises est issu du Sommet de Montréal, tenu en 2002. Quinze femmes de tous les horizons s'impliquent depuis 2004 pour fournir des avis au conseil municipal sur toutes les questions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et la condition féminine.

À QUI S'ADRESSE LE GUIDE?

Ce guide s'adresse aux groupes de femmes qui interviennent localement. La démarche qu'on y propose est conçue en ce sens.

Même si le guide est basé sur des expériences montréalaises, il est possible de l'adapter aux différentes réalités municipales présentes au Québec. Les intervenantes des groupes peuvent alors tenir compte des structures locales qui entrent en scène au niveau municipal comme, par exemple, les municipalités régionales de comté. À cet effet, il est suggéré de remplacer le terme « arrondissement » par « municipalité » dans le texte.

Les groupes mixtes peuvent l'utiliser. Ils devront toutefois porter une attention particulière à la participation des femmes et tenir compte de la vision qu'elles ont du développement de leur communauté. Rappelons que l'objectif de l'élaboration de la déclaration citoyenne est avant tout d'outiller les femmes afin d'augmenter leur participation à la vie municipale afin de construire une ville qui réponde à leur vision, à leurs préoccupations. Les femmes « vivent la ville » différemment des hommes : pensons, par exemple, à l'aménagement urbain, au transport en commun, à l'utilisation des services, etc.

Plus particulièrement, ce guide constitue l'outil de travail des animatrices qui encadreront la démarche d'élaboration d'une déclaration citoyenne dans leurs groupes respectifs.

STRUCTURE DU GUIDE

Comme nous l'avons expliqué précédemment, la démarche comporte deux volets : le volet information et le volet production. Les activités propres à chaque volet sont distribuées, en alternance, au fil d'un cheminement en quatre étapes, la troisième étape comprenant les dix ateliers de la démarche proprement dite. Toutes les étapes sont décrites en détail dans ce guide, au moyen de fiches d'accompagnement donnant des consignes précises aux animatrices concernant les activités proposées en vue d'atteindre les objectifs de chaque étape. Ces fiches constituent en quelque sorte l'aide-mémoire de l'animatrice tout au long du processus. Voici un aperçu de ces étapes et des fiches d'accompagnement qui y sont associées :

PREMIÈRE ÉTAPE :
Obtention du mandat du conseil d'administration **FICHE 1**

DEUXIÈME ÉTAPE :
Recrutement (activité *Collage*) **FICHE 2**

TROISIÈME ÉTAPE :
Ateliers d'information et de production (10) **FICHES 3.1 à 3.10**

QUATRIÈME ÉTAPE :
Adoption de la déclaration citoyenne par l'assemblée générale **FICHE 4**

Chaque fiche d'accompagnement se présente sur une page. On y trouve tout d'abord *les objectifs de la rencontre*, suivis d'un *commentaire* mettant ces objectifs en contexte. Un *déroulement de la rencontre* est ensuite suggéré, de même qu'une liste du *matériel requis*. Une section de *soutien à l'animation* complète la fiche.

Les activités inscrites dans cette démarche ont été validées par des comités d'action locale ayant complété le processus d'élaboration de leur déclaration citoyenne. Toutefois, ces activités peuvent être modifiées, adaptées ou remplacées par d'autres, de façon à mieux correspondre à votre contexte.

En guise de référence et d'inspiration, ce guide comporte finalement, en annexe, deux exemples de déclarations citoyennes réalisées par des comités d'action locale.

RÔLE DE L'ANIMATRICE

L'animatrice est la personne sur laquelle repose tout d'abord la mise en branle de la démarche (organisation et réalisation des première et deuxième étapes). Elle voit ensuite à la planification, à l'organisation matérielle et à l'animation des dix ateliers de la troisième étape, comprenant trois ateliers d'information et sept ateliers de production.

L'animatrice s'assure que l'échéancier est respecté et l'ajuste au besoin. C'est à elle qu'incombe la tâche de préserver le matériel produit à chaque atelier puisqu'il est souvent réutilisé lors de rencontres subséquentes. Aussi, à moins que des participantes du groupe soient à même de prendre cette responsabilité, il est très probable que l'animatrice doive, entre les rencontres, procéder à l'écriture des éléments de la déclaration citoyenne à mesure que le groupe fera consensus sur ceux-ci et que la déclaration s'élaborera. L'animatrice doit aussi coordonner la production du document final (aspects graphiques, publication, etc.).

Finalement, l'animatrice doit superviser le lancement et la diffusion de la déclaration citoyenne une fois celle-ci complétée (quatrième étape).

Bien sûr, tout au long de cette démarche d'éducation populaire, l'animatrice accorde autant d'attention au processus et au climat des ateliers qu'aux résultats obtenus. Elle est la personne qui encourage les participantes du groupe à atteindre leurs objectifs afin qu'au bout du processus, elles soient devenues des citoyennes plus aptes et plus motivées à participer activement à la vie municipale.

Bon travail !

Annexe 1

SUPPLÉMENT D'INFORMATION POUR L'ATELIER 4

LA SÉCURITÉ ET LA MOBILITÉ

« Toutes les femmes et en particulier celles qui comptent parmi les plus défavorisées ou isolées doivent disposer de toutes les facilités d'accès aux transports afin de pouvoir se déplacer librement et en pleine sécurité et jouir pleinement de la vie économique, sociale et culturelle de la cité... »

Selon la *Charte européenne des femmes dans la cité*³, les critères à prendre en compte lorsque l'on envisage les déplacements dans la ville, du point de vue des femmes, sont les suivants :

- l'accès en tout temps à un maximum de possibilités, peu importe la situation économique, la situation particulière (mère, femme âgée, femme handicapée, etc.);
- une ville qui permet de courtes distances, un usage réduit de l'auto et qui est sécuritaire.

De plus, en matière de sécurité urbaine, des femmes d'ici ont élaboré six grands principes qui ont été retenus comme principes de l'aménagement urbain sécuritaire :

1. savoir où l'on est et où l'on va : la signalisation;
2. voir, être vue : la visibilité;
3. entendre, être entendue : l'affluence;
4. obtenir du secours : la surveillance formelle et l'accès à l'aide;
5. vivre dans un environnement propre et accueillant : l'aménagement et l'entretien des lieux;
6. agir ensemble : les marches exploratoires, la mobilisation de la population et des groupes locaux, l'appropriation des lieux publics par la population⁴.

³ Dans son document intitulé : *Projet de revitalisation dans une perspective féministe*, Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF, 2003-2006), page 5, Julie Raby explique que la *Charte européenne des femmes dans la cité* est une plate-forme développée par un collectif européen et contenant une série de propositions concrètes pour favoriser une citoyenneté plus active des femmes dans les domaines de l'aménagement urbain.

⁴ *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire*, Programme Femmes et ville, Ville de Montréal, 2002, p.29.

Annexe 2

COORDONNÉES DES GROUPES AYANT PRODUIT UNE DÉCLARATION CITOYENNE

CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTION DES FEMMES

2422, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2K 2E9

Téléphone : 514 524-3901

Courriel : ceaf@qc.aira.com

CENTRE D'ÉDUCATION DES FEMMES LA MARIE DEBOUT

4001, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H1W 2G7

Téléphone : 514 597-2311

Courriel : lmd@bellnet.ca

CENTRE DES FEMMES DE ROSEMONT

5095, 9^e Avenue, bureau 206
Montréal (Québec) H1Y 2J3

Téléphone : 514 525-3138

Courriel : c.femmes.rsmt@qc.aira.com

CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES

12125, rue Notre-Dame Est, bureau 164
Montréal (Québec) H1B 2Y9

Téléphone : 514 645-6068

Courriel : info@cdfpat.org

CENTRE DES FEMMES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

12017, avenue Alexis-Carrel
Montréal (Québec) H1E 4B8

Téléphone : 514 648-1030

Courriel : info@cdfpd.qc.ca

Annexe 3

SITES WEB D'INTÉRÊT

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Direction générale des élections du Québec
<http://www.electionsquebec.qc.ca/fr>

Guide d'accueil et de référence pour les nouveaux élus municipaux
http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/legislation/guide_nouveaux_elus.pdf

Mairesse ou maire, conseillère ou conseiller... Pourquoi pas vous?
http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/legislation/guide_pourquoi_pas_vous.pdf

Ministère des Affaires municipales et des régions
<http://www.mamr.gouv.qc.ca>

Québec municipal
<http://www.inforoutemunicipale.qc.ca>

Répertoire des municipalités du Québec
http://www.mamr.gouv.qc.ca/repertoire_mun/repertoire/repertoit.htm

Sites des municipalités, MRC et autres
http://www.mamr.gouv.qc.ca/sites_interet/orga_site.asp

ADMINISTRATION MUNICIPALE RÉGION DE MONTRÉAL

Bureau interculturel de Montréal
<http://interculturel.ville.montreal.qc.ca>

Charte de la Ville de Montréal (2003-09-22)
http://www2.ville.montreal.qc.ca/vie_democratique/charte.pdf

Charte montréalaise des droits et responsabilités
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/charte_mtl_fr/media/documents/charte_droits_fr.pdf

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
<http://www.cmm.qc.ca/>

Conseil des Montréalaises
<http://www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises>

Contrat de ville entre Montréal et le Gouvernement du Québec (2003-2007)
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/Portail_Fr/media/documents/contratdeville_int_f.pdf

Femmes et ville
http://www2.ville.montreal.qc.ca/cmsprod/femme_ville/accueil

Office de consultation publique de Montréal (OCPM)
<http://www2.ville.montreal.qc.ca/ldvdm/jsp/ocpm/ocpm.jsp>

Sherlock (banque d'informations municipales)
<http://www11.ville.montreal.qc.ca/sherlock2/index.jsp>

Ville de Montréal
<http://www.ville.montreal.qc.ca>

SYSTÈME ÉLECTORAL

Rapport du groupe de travail (2004-10)
http://www2.ville.montreal.qc.ca/vie_democratique/pdf/rapport_cadre_electoral_2005.pdf

UNIONS MUNICIPALES

Fédération québécoise des municipalités (FQM)
<http://www.fqm.ca>

Union des municipalités du Québec (UMQ)
<http://www.umq.qc.ca>

AUTRES SITES D'INTÉRÊT

Place publique (journal communautaire)
<http://www.ecologieurbaine.net>

Réseau des villes et villages en santé
<http://www.rqvvs.qc.ca>

Société de développement communautaire de Montréal (SodecM)
<http://www.ecologieurbaine.net>

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Femmes et politique municipale de l'Estrie, « Programme », *Une élection, c'est pas sorcier!* – Petit guide pour sortir gagnante d'une élection municipale, Sherbrooke, septembre 2003.
www.femmespolitiquemunicipale.org

Groupe Femmes, Politique et Démocratie
« École d'été Femmes et démocratie municipale, juin 2005 »
<http://www.femmespolitiqueetdemocratie.com>

Fédération des municipalités du Québec « Guide de la relève municipale par région »
<http://asp.fqm.ca/placeauxjeunes/contenu/guide.asp>

Annexe 4

EXEMPLES DE DÉCLARATIONS CITOYENNES

LA DÉCLARATION CITOYENNE DES FEMMES DE STE-MARIE

Parce que...*

Les femmes sont presque toujours absentes ou invisibles à tout niveau de décision ayant trait au développement social et économique du quartier de même qu'au plan de l'aménagement du quartier et parce qu'elles souhaitent y prendre part;

Parce que...

Le cadre de vie d'un quartier et la conception de son aménagement influencent et marquent fortement le quotidien de ses habitantes et des femmes qui y circulent, sur le plan du transport, de la sécurité et de l'environnement;

Parce que...

Les femmes constituent la population la plus pauvre et qu'elles subissent quotidiennement les manques d'un quartier pour ce qui est de l'accès au logement et à la mobilité. Et parce qu'elles sont encore les principales victimes de violence, ces raisons font d'elles la population la plus concernées par l'amélioration du développement urbain;

Parce que...

Les villes doivent maintenant relever des défis majeurs afin de prendre en compte la préservation de l'environnement, promouvoir une qualité de vie pour tous et toutes avec plus d'équité et construire une démocratie plus active dans une société plurielle où les femmes doivent être au cœur des débats;

La déclaration citoyenne des femmes de Ste-Marie se veut inclusive et concerne sans discrimination, toutes les femmes résidant dans le quartier Ste-Marie. Elle vise à :

- faire connaître les bases d'un quartier où il fait bon vivre en tant que femme,
- faire entendre et s'assurer de la prise en compte de la réalité des femmes dans le développement du quartier,
- influencer la planification urbaine du quartier selon le regard des femmes,
- augmenter les mesures de sécurité afin que les femmes se sentent en tout temps en sécurité et qu'elles puissent prendre part à la vie de ce quartier,
- engager des changements vers l'amélioration du quartier afin que tous et toutes en bénéficient.

** Parce que nous avons à cœur le développement de ce quartier, nous voulons par cette Déclaration, contribuer à ce que des choix plus équitables envers les femmes soient pris en matière de planification urbaine, de sécurité, de mobilité et d'aménagement, diminuer les exclusions et les discriminations et favoriser une plus grande participation des femmes au développement local.*

- Le texte en italique est tiré en partie ou en totalité de « La charte européenne des femmes », Bruxelles, (Belgique), 1994-1995.
- L'utilisation du E majuscule est utilisé pour inclure le masculin et le féminin et alléger le texte.

Afin de faire de Ste-Marie, un quartier où il fait bon vivre en tant que femmes nous voulons ce qui suit :

1. LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT

- 1.1 Que des mesures concrètes soient mises en place pour assurer une mixité sociale dans le quartier (par mixité sociale, nous entendons la diversité de cultures, d'âges et de niveaux économiques et de modes de vie des résidentEs);
- 1.2 Que la population à faible revenu* n'ait pas à déboursier plus de 25% de ses revenus pour le loyer;
- 1.3 Que l'on permette à tous et à toutes d'avoir accès à un logement qui offre prix abordable, qualité et sécurité dans un environnement sain;
- 1.4 Que le développement de l'aménagement permette des espaces collectifs accessibles et diversifiés pour les besoins individuels des résidentEs (besoin d'entreposage, besoin d'espace de bricolage et de création pour projet personnel, etc.);
- 1.5 Que le développement de l'aménagement favorise une animation conviviale et sécuritaire des espaces publics et privés selon les principes de sécurité urbaine (ex. : pas de tours à logement);
- 1.6 Que le développement de l'aménagement du quartier favorise une plus grande place de la nature (fleurs, arbres, espaces verts, fontaine, accès au fleuve, etc.).

* Nous considérons à faible revenu toute personne vivant sous le seuil de pauvreté fixé par Statistiques Canada.

2. MOBILITÉ

- 2.1** Que l'on adapte les transports en commun aux besoins des femmes et qu'on les rende accessibles pour tous (horaires, desserte, confort et poussette, etc.);
- 2.2** Que l'on améliore la sécurité du transport public selon les principes de sécurité urbaine (ex. : présence humaine dans le transport souterrain, abribus éclairés, etc.);
- 2.3** Que l'on encourage des transports alternatifs et verts pour réduire le niveau de circulation automobile du quartier (ex. : développement de pistes cyclables, augmentation de support à vélo, etc.);
- 2.4** Que l'on augmente les services d'autobus et qu'on élargisse la desserte vers le sud;
- 2.5** Que l'on accentue le contrôle routier pour faire respecter les limites de vitesse sur les rues transversales aux grandes artères;
- 2.6** Que l'on augmente le temps piétons aux feux de circulation et que l'on installe des passages piétons;
- 2.7** Que l'on réglemente les heures permises pour le camionnage sur les rues transversales aux grandes artères.

3. SÉCURITÉ

Selon les femmes, l'environnement urbain est sécuritaire s'il permet

- de savoir où l'on est et où l'on va
- de voir et d'être vue
- d'entendre et d'être entendue
- de pouvoir s'échapper et d'obtenir du secours
- de vivre dans un environnement propre et accueillant

- 3.1** Nous voulons que l'aménagement du quartier soit révisé selon ces principes et que l'on applique des améliorations s'il y a lieu;
- 3.2** Que l'on améliore l'éclairage public et la signalisation des rues;
- 3.3** Que l'on ajoute une signalisation indiquant la direction vers les lieux publics où obtenir du secours;
- 3.4** Que l'on multiplie les téléphones publics;
- 3.5** Que toutes les femmes du quartier aient accès gratuitement ou à faible coût à un cours d'auto-défense;
- 3.6** Que l'on mette en place des moyens favorisant le développement d'un contrôle social sécuritaire dans le quartier (ex. : collaboration du voisinage en cas d'absence ou de violence).

4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- 4.1** Que l'on augmente le nombre et la qualité des services de proximité, notamment ceux relatifs à l'alimentation;
- 4.2** Que l'on tienne compte de la réalité particulière des femmes dans le développement de projets de revitalisation;
- 4.3** Que les entreprises du quartier aient une politique d'embauche qui favorise la main-d'œuvre locale;
- 4.4** Que des mesures permanentes et souples soient mises en place pour appuyer le développement de projets par les résidentEs du quartier;
- 4.5** Que l'on interdise le développement de magasin à grande surface;
- 4.6** Qu'il n'y ait plus d'émission de nouveaux permis pour les activités commerciales liées à l'industrie du sexe et à la criminalité (prêts sur gage, bars de danseuses, salon de massage érotique, etc.).

5. VIE COMMUNAUTAIRE ET QUALITÉ DE VIE

- 5.1 Que soit mis en place un comité permanent de citoyens et citoyennes;
- 5.2 Que l'on favorise la présence des femmes aux différents lieux décisionnels qui concernent le développement social et économique du quartier;
- 5.3 Que des moyens soient mis en place pour contribuer à l'établissement de bon voisinage;
- 5.4 Que le quartier se mobilise sur le développement social, la réussite scolaire et la sécurité de ses enfants;
- 5.5 Que l'on améliore la propreté des rues et des parcs.

6. RESSOURCES NATURELLES ET HISTORIQUES

- 6.1 Que l'on favorise l'accès au fleuve;
- 6.2 Que l'on favorise la mise en valeur de notre patrimoine architectural auprès de la population et que la récupération de bâtiments patrimoniaux fasse l'objet de consultation publique;
- 6.3 Que des moyens concrets et souples soutiennent les petits propriétaires à la préservation du patrimoine.

7. CULTURE

- 7.1 Que les acteurs culturels du quartier mettent en place des moyens afin que les résidentEs du quartier s'approprient leur espaces culturels;
- 7.2 Que l'on favorise la mise en valeur des talents locaux;
- 7.3 Que la bibliothèque compte une plus grande variété de documents et un plus grand nombre d'exemplaires pour un même ouvrage;
- 7.4 Que des lieux d'affichage publicitaire soient prévus et organisés pour prévenir l'affichage sauvage;
- 7.5 Que des moyens soient mis en place pour prévenir les graffitis illégaux et que l'on crée des espaces pour permettre et valoriser la pratique légale de graffitis.

La déclaration citoyenne des femmes de Ste-Marie a été réalisée par les membres du comité d'action locale du Centre d'éducation et d'action des femmes et inspirée par « La Charte européenne des femmes dans la Cité ».

Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF)
2422, boul. de Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2K 2E9
Téléphone : 514 524-3901
Courriel : ceaf@qc.aira.com

Annexe 4 (suite)

EXEMPLES DE DÉCLARATIONS CITOYENNES

LA DÉCLARATION CITOYENNE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES

Parce que...

les femmes comptent pour 52% de la population active du Québec et qu'au niveau de la représentation politique municipale, les dernières statistiques de 2003 indiquent que les femmes occupent seulement 11,6 % des postes à la mairie et 24,5 % des postes aux conseils municipaux;

Parce que...

une présence féminine plus équitable au niveau décisionnel est essentielle dans notre processus démocratique et que les femmes sont souvent au cœur du développement familial et social d'une société;

Parce que...

les femmes constituent la population la plus pauvre et qu'elles subissent quotidiennement les manques dans un quartier pour ce qui est de l'accès au logement, à la mobilité et aux autres services de la Ville de Montréal. Et, parce qu'elles sont encore les principales victimes de violence;

Parce que...

Pointe-aux-Trembles est le 2^{ième} quartier de Montréal où il y a le plus grand nombre de familles monoparentales (2780 familles), que 60% d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté et que 85% d'entre elles sont à cheffe féminin;

Parce que...

les Pointellières veulent diminuer les exclusions, les discriminations envers les femmes et pour que des choix plus équitables soient faits en matière de planification urbaine, de sécurité, de mobilité, d'emploi et d'aménagement;

Parce que...

les Pointellières ont à cœur le développement de leur arrondissement, qu'elles veulent avoir une meilleure qualité de vie, qu'elles désirent prendre la parole et s'impliquer davantage en tant que citoyennes, elles demandent ce qui suit;

1. LOGEMENT

- 1.1 Que des mesures concrètes soient mises en place pour assurer une mixité sociale dans le quartier et ainsi éviter les ghettos (par mixité sociale, nous entendons la diversité de cultures, d'âges et de niveaux économiques et de modes de vie des résident(e)s);
- 1.2 Que la population à faible revenu* n'ait pas à déboursier plus de 25% de ses revenus pour le loyer;
- 1.3 Que des mesures soient mises en place afin de construire davantage de logements sociaux, situés près des services, plus particulièrement pour les femmes âgées et les femmes monoparentales;
- 1.4 Que les femmes soient davantage informées et sensibilisées sur leurs droits et obligations en matière de logement;
- 1.5 Que les services donnés dans les espaces collectifs soient améliorés, qu'ils soient accessibles et diversifiés afin qu'ils répondent aux besoins individuels des résident(e)s (besoin en espaces d'entreposage, besoin en services de buanderie, besoin d'espaces de bricolage, etc.).

* Nous considérons à faible revenu toute personne vivant sous le seuil de pauvreté fixé par Statistiques Canada.

2. MOBILITÉ-TRANSPORT

- 2.1** Que l'on encourage la venue du *Train de l'Est* afin d'offrir aux résident(e)s de Pointe-aux-Trembles un moyen de transport efficace pour se rendre au centre-ville en se ralliant au mouvement déjà existant;
- 2.2** Que l'on améliore le transport en autobus dans l'arrondissement en diminuant le temps d'attente et en créant de nouveaux circuits;
- 2.3** Que l'on élargisse la déserte Nord-Sud et Est-Ouest dans l'arrondissement;
- 2.4** Que l'on améliore le service à la clientèle dans les autobus (chauffeurs plus courtois);
- 2.5** Que l'on continue de réparer tous les nids de poule qui représentent un danger pour la population de l'arrondissement (ex. : les nids de poule de la voie de service de la sortie St-Jean-Baptiste/Marien, rue Shebrooke, rue Notre-Dame etc.);
- 2.6** Que l'on bonifie les transports en commun aux besoins des femmes et qu'on les rende accessibles pour toutes (confort, sécurité, poursuivre le service arrêt entre deux stations, etc.);
- 2.7** Que les personnes à faible revenu bénéficient du tarif réduit du transport en commun au même titre que les aîné(e)s ou les étudiant(e)s;
- 2.8** Que l'on ajoute de l'éclairage aux stations d'autobus afin que les utilisateurs-trices soient visibles par les chauffeurs (ex. : Notre-Dame à partir de La Rousselière jusqu'au bout de l'Île).

3. SÉCURITÉ

Selon les femmes, l'environnement urbain est sécuritaire s'il permet :

- de savoir où l'on est et où l'on va
- de voir et d'être vue
- d'entendre et d'être entendue
- de pouvoir s'échapper et d'obtenir du secours
- de vivre dans un environnement propre et accueillant

- 3.1** Nous voulons que l'aménagement du quartier soit révisé selon ces principes et que l'on applique des améliorations s'il y a lieu;
- 3.2** Que l'on améliore l'éclairage public et la signalisation des rues;
- 3.3** Que l'on ajoute une signalisation indiquant la direction vers les lieux publics où obtenir du secours;
- 3.4** Que l'on multiplie les téléphones publics;
- 3.5** Que l'on mette en place des moyens favorisant le développement d'un contrôle social sécuritaire dans le quartier (ex. : créer un club d'entraide dans le voisinage comme Parents-secours mais adapté pour servir les femmes).

4. VIOLENCE

- 4.1 Qu'il y ait plus de mesures de sécurité pour les femmes âgées qui sont victimes d'abus et de négligence (plus de surveillance dans les centres d'hébergement, plus de sensibilisation et de prévention);
- 4.2 Que l'on voit à sensibiliser la population afin de diminuer la violence physique et verbale dont sont victimes les femmes;
- 4.3 Que toutes les femmes du quartier aient accès gratuitement ou à faible coût à un cours d'auto-défense et d'estime de soi;
- 4.4 Que les polices de quartier patrouillent davantage aux environs des parcs de l'arrondissement le soir afin d'éviter que des groupes de jeunes s'y retrouvent et s'adonnent à la consommation de drogues et à de l'intimidation sexuelle auprès des jeunes filles;
- 4.5 Que l'on offre des activités gratuites qui répondent aux besoins réels des jeunes (plus de maisons de jeunes, spectacles de musique, danses, activités sportives) afin de les sortir des parcs le soir;
- 4.6 Que l'on offre des ateliers aux parents sur la prévention de la sexualité précoce de leur jeunes.

5. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- 5.1 Que l'on augmente la quantité des services de proximité dans les quartiers avoisinants au fleuve (rue Notre-Dame), notamment ceux relatifs à l'alimentation (fruiterie, boucherie, boulangerie, magasins spécialisés, etc.), tout en conservant le cachet historique;
- 5.2 Que l'on interdise le développement de magasins à grande surface en dehors de la rue Sherbrooke;

- 5.3 Que l'on tienne compte de la réalité particulière des femmes dans le développement de projets de revitalisation;
- 5.4 Que les entreprises de l'arrondissement aient une politique d'embauche qui favorise la main-d'œuvre locale et qu'elles incluent une politique d'embauche pour les femmes de 45 ans et plus.

6. VIE COMMUNAUTAIRE ET QUALITÉ DE VIE

- 6.1 Que soit mis en place, et de façon permanente, un Comité femmes dans notre arrondissement;
- 6.2 Que l'on favorise la présence des femmes aux différents lieux décisionnels qui concernent le développement social et économique du quartier;
- 6.3 Que l'on reconnaisse et que l'on encourage les organismes et les groupes d'entraide qui travaillent à la réinsertion des femmes;
- 6.4 Que l'on favorise l'organisation d'actions d'éducation populaire afin de contrer la discrimination faite aux femmes de 45 ans et plus sur le marché du travail, les femmes handicapées et celles ayant de légers problèmes de santé;
- 6.5 Que l'on augmente les ressources alimentaires (paniers à l'année, club de petits déjeuners dans les écoles) et qu'on améliore la qualité des aliments dans les banques alimentaires (date de péremption);
- 6.6 Que l'on mette en place plus de services de transport public pour aller chercher les denrées alimentaires des familles ou individus qui n'ont pas accès à un moyen de transport;
- 6.7 Que l'on organise une campagne de sensibilisation afin d'informer les commerçants de l'arrondissement de tenir leurs spéciaux en début du mois pour aider les femmes à faible revenu.

7. FAMILLE ET ÉDUCATION

- 7.1 Que le quartier se mobilise davantage par rapport au développement social, la réussite scolaire et la sécurité des enfants;
- 7.2 Que l'on intègre davantage les aîné(e)s dans le développement de la famille et de l'éducation;
- 7.3 Que l'on reconnaisse et que l'on revalorise la vie familiale actuelle, qu'elle soit monoparentale, recomposée, bi-parentale ou autre;
- 7.4 Que l'on soutienne davantage les maisons de jeunes de Pointe-aux-Trembles et que l'on y intègre plus de travailleurs(euses) de rue;
- 7.5 Que l'on crée plus de haltes-répits et de services de garde;
- 7.6 Que l'on augmente les programmes d'aide aux devoirs;
- 7.7 Que l'on bonifie les activités para-scolaires offertes aux jeunes;
- 7.8 Que l'on trouve des moyens de prévenir le décrochage scolaire chez les garçons;
- 7.9 Que l'on interdise et que l'on applique des règlements sévères sur la vente de drogues dans les écoles primaires et secondaires;
- 7.10 Que l'on encourage les organismes d'aide aux familles qui aident au niveau des habilités parentales, de l'estime de soi et du règlement de conflits familiaux;
- 7.11 Que l'on fournisse des services pour les enfants ayant des problèmes de santé mentale et physique.

8. ENVIRONNEMENT

- 8.1 Que l'on améliore la mobilité en transport en commun, en vélo ou à pied afin de diminuer le nombre de voitures circulant dans l'arrondissement;
- 8.2 Que l'on favorise l'accès au bord du fleuve en ajoutant des descentes, des bancs, des tables à pique-nique, des plages;
- 8.3 Que l'on améliore la propreté des berges du bord du fleuve et que l'on ajoute plus de poubelles;
- 8.4 Que l'on ajoute plus d'espaces verts dans les quartiers et que l'on revitalise nos parc existants (ajout de modules pour enfants, balançoires, tables, fleurs, arbres etc.);
- 8.5 Que l'on revitalise certains quartiers (effacer les graffitis, ajouter des fleurs, des arbres, etc.).

9. CULTURE, LOISIRS ET PATRIMOINE

- 9.1 Que la Ville de Montréal et les acteurs culturels du quartier mettent en place des moyens afin que les résident(e)s du quartier s'approprient davantage leur espaces culturels;
- 9.2 Que l'on organise davantage d'activités gratuites pour les personnes à bas revenu (cours de peinture, de yoga, dessin, musique etc.);
- 9.3 Que l'on favorise davantage la mise en valeur des talents locaux;
- 9.4 Que l'on ajoute des piscines publiques extérieures;
- 9.5 Que l'on construise des rampes à skate pour les jeunes;
- 9.6 Que l'on propose plus d'activités sportives à coûts modiques pour les jeunes;
- 9.7 Que l'on crée des espaces pour permettre et valoriser la pratique légale de graffiti;
- 9.8 Que l'on favorise la mise en valeur de notre patrimoine architectural auprès de la population (Pointe-aux-Trembles : deuxième quartier fondé après Ville-Marie);
- 9.9 Que la récupération des bâtiments patrimoniaux (églises, moulins, vieux édifices) fasse l'objet de consultation publique;
- 9.10 Que des moyens concrets et souples soutiennent les petits propriétaires à la préservation du patrimoine et à la revitalisation des bâtiments historiques.

La Déclaration citoyenne des femmes de Pointe-aux-Trembles se veut inclusive et concerne sans discrimination, toutes les femmes résidant dans le quartier Pointe-aux-Trembles. Elle vise à :

- faire connaître les bases d'un quartier où il fait bon vivre en tant que femme
- faire entendre et s'assurer de la prise en compte de la réalité des femmes dans le développement du quartier
- influencer la planification urbaine du quartier selon le regard des femmes
- augmenter les mesures de sécurité afin que les femmes se sentent en tout temps en sécurité et qu'elles puissent prendre part à la vie de ce quartier
- engager des changements vers l'amélioration du quartier afin que tous et toutes en bénéficient

LA DÉCLARATION CITOYENNE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ RÉDACTION DÉCLARATION CITOYENNE DU CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES. ELLE A ÉTÉ INSPIRÉE PAR LA CHARTE EUROPÉENNE DES FEMMES DANS LA CITÉ ET LA DÉCLARATION CITOYENNE DES FEMMES DE STE-MARIE.

CETTE CHARTE A ÉTÉ ENTÉRINÉE À L'UNANIMITÉ LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES QUI S'EST TENUE LE 24 MAI 2005.

Centre des femmes de Pointe-aux-Trembles

12 125, rue Notre-Dame Est, bureau 164, Montréal (Québec) H1B 2Y9

Téléphone : 514 645-6068

Télécopieur : 514 645-3009

Courriel : info@cdfpat.org

Site Internet : www.cdfpat.org

LES FICHES

PREMIÈRE ÉTAPE : Obtention du mandat du conseil d'administration	FICHE 1
DEUXIÈME ÉTAPE : Consultation et recrutement (activité <i>Collage</i>)	FICHE 2
TROISIÈME ÉTAPE : Les ateliers	FICHE 3
Atelier 1 (Production) <i>Démarrage de la démarche</i>	3.1
Atelier 2 (Information) <i>Les instances municipales</i>	3.2
Atelier 3 (Production) Élaboration du contenu <i>Réflexion sur les thèmes retenus</i>	3.3
Atelier 4 (Production) Élaboration du contenu <i>Mobilité et sécurité : deux thèmes récurrents</i>	3.4
Atelier 5 (Information) <i>La Charte montréalaise des droits et responsabilités</i>	3.5
Atelier 6 (Production) Élaboration du contenu <i>Validation, plan de rédaction et contenu partiel</i>	3.6
Atelier 7 (Production) <i>Validation finale du contenu</i>	3.7
Atelier 8 (Information) <i>Le Conseil des Montréalaises</i>	3.8
Atelier 9 (Production) <i>Mise en forme de la déclaration citoyenne</i>	3.9
Atelier 10 (Production) <i>Proposition de lancement de la déclaration citoyenne et plan d'action</i>	3.10
QUATRIÈME ÉTAPE : Adoption de la déclaration citoyenne par l'assemblée générale	FICHE 4

OBTENTION DU MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- obtenir l'adhésion des membres du conseil d'administration;
- impliquer des membres du conseil d'administration dans la démarche.

COMMENTAIRE

Si vous souhaitez inscrire cette activité à la programmation de votre organisme, il nous apparaît important de présenter formellement la démarche à votre conseil d'administration afin d'obtenir un mandat. D'entrée de jeu, les membres de votre conseil d'administration seront sensibilisés à la démarche et, qui sait?, vous pourriez y recruter des participantes pour votre comité d'action locale.

Cette activité pourrait être inscrite à l'ordre du jour d'une assemblée régulière de votre conseil d'administration ou faire l'objet d'une réunion spéciale.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Présentation de la démarche.	20 min
2. Présentation d'un exemple de déclaration citoyenne ou d'un témoignage.	20 min
3. Questions, commentaires.	15 min
4. Proposition concernant le mandat.	5 min

Durée : 1 h

MATÉRIEL REQUIS

- le *Guide pour l'élaboration d'une déclaration citoyenne*;
- des exemples de déclarations citoyennes.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Utilisez ce guide pour présenter les objectifs ainsi que les étapes de la démarche.

À titre d'exemple, présentez une ou deux déclaration(s) citoyenne(s) déjà produite(s).

ou

Invitez une représentante d'un organisme qui a déjà effectué la démarche à témoigner de son expérience.

CONSULTATION ET RECRUTEMENT (ACTIVITÉ COLLAGE)

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- constituer le comité d'action locale (groupe d'élaboration de la déclaration citoyenne);
- identifier des thèmes à inclure dans la déclaration citoyenne.

COMMENTAIRE

Il faut à cette étape mobiliser très largement puisqu'il s'agit d'une consultation. On doit aller chercher la vision du plus grand nombre de participantes possible d'un arrondissement où il fait bon vivre. Cette consultation est réalisée par le biais d'un collage collectif. Le résultat du collage servira à déterminer les thèmes de la déclaration citoyenne.

C'est aussi le moment du recrutement pour la mise sur pied du comité d'action locale qui aura pour mandat d'élaborer la déclaration citoyenne. Le comité peut être constitué de cinq à dix participantes.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Tour de table de présentation des participantes.	10 min
2. Présentation des objectifs de la rencontre.	20 min
3. Explication de la démarche et témoignage.	60 min
4. Pause.	15 min
5. Activité <i>Collage</i> sur le thème « Un arrondissement où il fait bon vivre ».	15 min
6. Discussion à partir du collage.	30 min
7. Présentation d'un exemple de déclaration citoyenne.	15 min
8. Formation du comité.	10 min
9. Retour sur la rencontre.	5 min

Durée : 3 h

MATÉRIEL REQUIS

- feuilles de grand format (*Flip Chart*);
- 3 grands cartons;
- bâtons de colle;
- crayons-feutres;
- photos de revues préalablement découpées (au moins 10 images par participante);
- exemples de déclarations citoyennes.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Collage

Assemblez vos trois grands cartons pour en faire la toile de fond sur laquelle vous procéderez au collage. Installez cette toile au mur. Sur une table placée tout à côté de votre toile, disposez les images que vous aurez découpées dans des revues. Plus le choix des images est grand, plus le collage sera éloquent. N'oubliez pas les bâtons de colle.

Expliquez aux participantes que cet exercice a pour objectif de rêver à l'arrondissement idéal : *un arrondissement où il fait bon vivre...* de leur point de vue.

Invitez les participantes à consulter les images puis à en choisir de trois à cinq qu'elles colleront sur les cartons pour composer collectivement cet arrondissement où il fait bon vivre.

Lorsqu'elles ont terminé, poursuivez en demandant à chacune de se rendre à tour de rôle près du collage pour présenter ses images et expliquer pourquoi elle les a choisies.

À ce moment, prenez en note, sur les feuilles de grand format que vous aurez disposées au mur autour de la salle, les préoccupations qui découlent de leur présentation. Soyez attentive, il y aura certainement des thèmes qui se recouperont.

Une fois cette partie complétée, tentez, avec les participantes, de dégager les grands thèmes. Vous aurez alors des éléments de base pour la rédaction de votre déclaration citoyenne.

Gardez précieusement les résultats de l'activité *Collage* (le collage lui-même et la liste des préoccupations sur feuilles de grand format), vous en aurez besoin pour les prochains ateliers, lors desquels les thèmes que vous développerez dans votre déclaration citoyenne seront précisés.

DÉMARRAGE DE LA DÉMARCHÉ

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- préciser le projet d'élaboration de la déclaration citoyenne et s'assurer de la bonne compréhension des objectifs par toutes les participantes;
- familiariser les participantes avec la perspective féministe;
- déterminer le plan de travail, l'échéancier et le fonctionnement du comité;
- poursuivre le travail d'identification des thèmes de la déclaration citoyenne.

COMMENTAIRE

Il importe de s'assurer que les participantes du comité intègrent bien ce qu'est la démarche d'élaboration de la déclaration citoyenne et comprennent que leur réflexion s'inscrira dans une perspective féministe. Il s'agira donc de préciser, dans cette optique, les objectifs poursuivis par la démarche. Puis, avec les participantes, vous déterminerez le plan de travail, l'échéancier et le fonctionnement du comité. Finalement, vous poursuivrez le travail d'identification des thèmes de votre déclaration citoyenne.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Tour de table de présentation.	10 min
2. Présentation de l'ordre du jour et des objectifs de la rencontre.	5 min
3. Retour sur la démarche de la déclaration citoyenne dans une perspective féministe.	30 min
4. Pause.	15 min
5. Discussion sur une proposition de plan de travail, échéancier et fonctionnement du comité pour adoption.	30 min
6. Poursuite de la détermination des thèmes et des éléments de contenu de la déclaration citoyenne.	45 min
7. Exercice de la <i>Lettre à une amie</i> .	40 min
8. Retour sur la rencontre.	5 min

Durée : 3 h

MATÉRIEL REQUIS

- collage collectif et liste des préoccupations sur feuilles de grand format (rencontre précédente);
- sur une grande feuille, les valeurs portées par le projet féministe : équité, égalité, démocratie, responsabilité, pacifisme, écologie;
- une proposition du plan de travail, de l'échéancier et du fonctionnement du comité.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Retour sur la démarche de la déclaration citoyenne dans une perspective féministe

Lorsque vous faites ce retour, expliquez :

- les objectifs de la démarche, les résultats attendus;
- l'importance de la présence des femmes en tant que citoyennes actives dans le développement de l'arrondissement et de la ville;
- ce que veut dire le développement de son arrondissement du point de vue féministe. Faites ressortir les valeurs portées par le projet féministe : équité, égalité, démocratie, responsabilité, pacifisme, écologie.

Proposition de plan de travail, échéancier et fonctionnement du comité

Nous vous suggérons de préparer à l'avance le plan de travail, l'échéancier et une proposition de fonctionnement du comité que vous soumettrez aux participantes comme base de discussion.

Poursuite de la détermination des thèmes de la déclaration citoyenne

Il s'agit de voir si le collage a permis d'identifier tous les thèmes que vous souhaitez aborder dans la déclaration citoyenne. Sinon, quels autres thèmes voulez-vous ajouter? Vous n'avez pas à tout réinventer! Inspirez-vous des revendications de vos tables de concertation, des coalitions de quartier, des autres organismes du coin. L'important est que les thèmes soient d'ordre local, traitables sur le plan municipal, dans une perspective féministe. Vous avez la chance que d'autres groupes aient déjà produit une déclaration citoyenne, inspirez-vous de celles-ci.

Exercice de la *Lettre à une amie*

Cet exercice poursuit deux objectifs :

- Vérifier la compréhension des participantes à l'égard de la démarche et leur capacité à l'exprimer.
- Produire du matériel écrit pour la rédaction de la Déclaration ou pour publiciser le projet. Voici comment l'exercice pourrait leur être présenté :
« Vous écrivez une lettre à une amie pour l'informer que vous faites partie d'un comité d'action qui travaille à l'élaboration d'une déclaration citoyenne.

Vous devez lui dire :

- ce qu'est une déclaration citoyenne;
- pourquoi vous travaillez à la production d'une déclaration citoyenne;
- comment vous allez travailler;
- l'importance de votre travail;
- que vous l'invitez à participer. »

Lorsque les participantes ont terminé, demandez à chacune de lire sa lettre à haute voix. Vous serez en mesure d'évaluer le degré de compréhension et d'ajuster votre travail en conséquence. Demandez-leur de les garder. Si elles ont bien compris, vous pourrez utiliser des éléments de ces lettres tout au long de la rédaction ou encore pour publiciser l'activité afin d'inviter d'autres participantes à se joindre à vous.

LES INSTANCES MUNICIPALES

OBJECTIF DE LA RENCONTRE

- informer les participantes sur les structures et les pouvoirs de la ville centre et des arrondissements.

COMMENTAIRE

Cette rencontre doit permettre aux participantes de comprendre les structures et pouvoirs de la ville centre et des arrondissements.

Avec les fusions et les démembrements, Montréal a connu ces dernières années de profonds changements. Plusieurs citoyennes et citoyens ont encore du mal à s'y retrouver. Les participantes doivent bien comprendre à qui s'adresser. Quels sont les pouvoirs des arrondissements? Quels sont les pouvoirs de la ville centre? Quel est le rôle du conseil d'agglomération? Etc.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Présentation des objectifs de la rencontre et, s'il y a lieu, de la conférencière.	10 min
2. Première moitié de la présentation.	60 min
3. Pause.	15 min
4. Dernière moitié de la présentation.	60 min
5. Période de questions.	20 min
6. Retour sur la rencontre.	15 min

Durée : 3 h

MATÉRIEL REQUIS

- Voir avec la conférencière, ou selon l'approche prévue par l'animatrice.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Vous pouvez animer vous-même cette rencontre d'information à partir du document intitulé : *Pour que Montréal vous appartienne! Guide à l'intention des intervenantEs communautaires*, produit par la Société de développement communautaire de Montréal (SodecM).

Vous pouvez également faire appel à cet organisme, qui offre une formation de trois heures sur ce sujet. Voici ses coordonnées :

SodecM

3516, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2X 2H7

Téléphone : 514 282-8378

Courriel : sodecm@web.net

Site Web : www.ecologieurbaine.net

ÉLABORATION DU CONTENU

Réflexion sur les thèmes retenus

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- préciser le contenu de la déclaration citoyenne;
- exprimer des idées pour la rédaction de la déclaration citoyenne.

COMMENTAIRE

Il s'agit de poursuivre le processus d'écriture de la déclaration citoyenne. Le défi est de faire en sorte que les participantes expriment clairement leur vision d'un arrondissement où il fait bon vivre, en développant pour chaque thème retenu ce que l'on pourrait appeler *un argumentaire*. Il faut que vous obteniez le plus de matériel possible; il vous servira à la rédaction.

L'expérience des organismes qui ont effectué la démarche nous a démontré que la plus grande difficulté dans la rédaction de la déclaration citoyenne consiste à synthétiser le contenu. Après cet atelier, vous devriez avoir suffisamment de matériel pour tenter une première ébauche. Vous pouvez débiter l'écriture du document en procédant par parties, que vous soumettrez aux participantes afin de vous assurer que la déclaration reflète bien leurs préoccupations et que le langage utilisé est compréhensible pour toutes.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Présentation de l'ordre du jour.	5 min
2. Retour sur les grands thèmes et les éléments de contenu.	15 min
3. Retour sur les valeurs portées par le projet féministe.	10 min
4. Présentation du portrait socio-économique de l'arrondissement.	30 min
5. Pause.	15 min
6. Exercice <i>Ce que je veux/ce que je ne veux pas</i> .	40 min
7. Mise en commun de l'exercice et poursuite en grand groupe.	60 min
8. Retour sur la rencontre (évaluation du respect de l'échéancier).	5 min

Durée : 3 h

MATÉRIEL REQUIS

- feuilles de grand format (*Flip Chart*);
- crayons-feutres.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Il s'agit tout d'abord d'effectuer un retour sur les thèmes, les éléments de contenu ainsi que les valeurs que porte le projet féministe afin de se rafraîchir la mémoire. Nous vous suggérons de reprendre vos grandes feuilles sur lesquelles se trouvent les thèmes et les éléments de contenu de votre déclaration citoyenne ainsi que le tableau des valeurs féministes. Disposez-les sur le mur. Vous en aurez besoin plus tard pour l'exercice *Ce que je veux/ce que je ne veux pas*.

Le portrait socio-économique de l'arrondissement

Ce portrait permettra aux participantes d'avoir une vision globale de l'arrondissement. Pour cette étape, vous pouvez vous référer aux documents suivants :

- *Des différences, des similitudes*. Portrait socio-économique des femmes et des hommes de l'île de Montréal en 2001, Comité femmes de la Conférence régionale des élus de Montréal. Novembre 2004.
- *Rapport sur la pauvreté à Montréal*. Document de recherche et de réflexion, Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, Conférence régionale des élus de Montréal. Septembre 2004.

L'exercice *Ce que je veux/ce que je ne veux pas*

Individuellement, par écrit, pour chaque thème, demandez à chaque participante de préciser ce qu'elle veut et ce qu'elle ne veut pas pour le développement de son arrondissement, en tenant compte des valeurs féministes. Lorsque l'exercice est terminé, procédez à une mise en commun. Notez les points de vue sur les grandes feuilles. Identifiez les éléments qui font consensus et continuez la discussion autour des points de vue divergents, l'objectif étant d'arriver à un consensus.

ÉLABORATION DU CONTENU

Mobilité et sécurité : deux thèmes récurrents

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- préciser le contenu de la déclaration citoyenne;
- exprimer des idées pour la rédaction de la déclaration citoyenne.

COMMENTAIRE

Le thème du déplacement ou de la mobilité ainsi que de la sécurité reviennent dans toutes les déclarations citoyennes qui ont été produites. Ces thèmes sont sûrement ressortis. Afin de continuer l'élaboration du contenu de la déclaration, nous vous proposons de partager avec les participantes l'information contenue dans le supplément d'information, en annexe 1, avant de faire les exercices prévus.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Présentation de l'ordre du jour.	5 min
2. Retour sur la dernière rencontre.	20 min
3. Présentation des éléments de la Charte européenne concernant la mobilité.	20 min
4. Exercice de réflexion concernant la mobilité dans le quartier.	45 min
5. Pause.	15 min
6. Présentation des six principes en matière de sécurité urbaine.	20 min
7. Exercice sur le sentiment de sécurité dans l'arrondissement.	45 min
8. Retour sur la rencontre.	10 min

Durée : 3 h

MATÉRIEL REQUIS

- feuilles de grand format (*Flip Chart*);
- crayons-feutres.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Retour sur la dernière rencontre

Il s'agit de faire le point sur le contenu de la déclaration citoyenne, ce qui reste à faire, etc.

L'exercice concernant la mobilité

En ce qui concerne la mobilité (voir annexe 1), suggérez aux participantes d'imaginer une journée type où elles doivent se déplacer dans l'arrondissement. Essayez d'identifier des obstacles à la mobilité des femmes dans l'arrondissement, en répondant aux questions suivantes :

- Puis-je me rendre partout sans voiture?
- Est-ce possible pour moi d'avoir accès au travail, à la culture, aux services de proximité à pied? à vélo? en autobus?
- L'horaire du transport en commun me convient-il (si j'ai un cours du soir, si je travaille à temps partiel, etc.)?
- Identifiez les obstacles. Y aurait-il des solutions pour éliminer ces obstacles, améliorant ainsi notre qualité de vie?

Démarrez la discussion avec les idées ressorties des interventions. Notez au tableau tous les éléments que vous jugez nécessaires pour la rédaction de la déclaration.

L'exercice concernant un arrondissement sécuritaire

En lien avec les six principes (voir annexe 1), démarrez la discussion avec les participantes à partir des questions suivantes :

- Vous sentez-vous en sécurité dans votre arrondissement? Pourquoi?
- Les rues que vous empruntez sont-elles bien éclairées, bien déneigées; vous semblent-elles sécuritaires?
- Les lieux publics sont-ils sécuritaires et sécurisants?
- Y a-t-il des secteurs de l'arrondissement qui vous semblent dangereux? Quels sont-ils?
- Que pourrions-nous faire pour les rendre sécuritaires?

Notez tous les éléments que vous jugez nécessaires pour la rédaction de la déclaration.

LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- informer les participantes sur leurs droits et responsabilités;
- présenter l'historique de la Charte montréalaise des droits et responsabilités;
- informer les participantes sur la façon d'utiliser la Charte.

COMMENTAIRE

La Charte montréalaise des droits et responsabilités est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Unique, elle est la première charte municipale qui énonce des droits et responsabilités spécifiques aux citoyennes et citoyens. Elle est donc un outil de référence indispensable dans les rapports qu'établissent les citoyennes et citoyens avec la Ville.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Présentation des objectifs de la rencontre et, s'il y a lieu, de la conférencière.	10 min
2. Première moitié de la présentation.	60 min
3. Pause.	15 min
4. Dernière moitié de la présentation.	60 min
5. Période de questions.	20 min
6. Retour sur la rencontre.	15 min

Durée : 3 h

MATÉRIEL REQUIS

- Voir avec la conférencière, ou selon l'approche prévue par l'animatrice.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Vous pouvez vous-même donner la séance d'information :

1. Expliquez le rôle d'une charte.
2. Expliquez le rôle de la Charte montréalaise des droits et responsabilités en faisant ressortir sa spécificité.
3. Prenez connaissance de son contenu avec les participantes en leur faisant, par exemple, identifier les articles qui concernent spécifiquement les femmes.

La Société de développement communautaire de Montréal (SodecM) offre également une formation de trois heures sur le sujet.

Voici ses coordonnées :

SodecM

3516, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2X 2H7

Téléphone : 514 282-8378

Courriel : sodecm@web.net

Site Web : www.ecologieurbaine.net

Si vous désirez obtenir la Charte montréalaise des droits et responsabilités, le document complet est disponible aux bureaux d'Accès Montréal, aux bureaux d'arrondissement ainsi que sur le site de la Ville de Montréal :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/charte_mtl_fr/media/documents/charte_droits_fr.pdf

Atelier 6

3

PRODUCTION 3.6

ÉLABORATION DU CONTENU

Validation, plan de rédaction et contenu partiel

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- finaliser et confirmer le plan de rédaction de la déclaration citoyenne;
- valider les parties de la déclaration citoyenne qui sont rédigées.

COMMENTAIRE

Pour la première partie de cette rencontre, il s'agit de s'entendre sur le plan de rédaction. La deuxième partie sera consacrée à la validation des parties de la déclaration que vous avez rédigées afin de vous assurer que le contenu reflète bien les idées des participantes et que la formulation est correcte et compréhensible.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Présentation de l'ordre du jour.	5 min
2. Présentation d'une proposition pour le plan de rédaction de la déclaration, discussion et adoption.	60 min
3. Présentation et validation des parties de la déclaration qui sont rédigées.	30 min
4. Pause.	15 min
5. Validation des parties de la déclaration qui sont rédigées (suite).	60 min
6. Retour sur la rencontre.	10 min

Durée : 3 h

MATÉRIEL REQUIS

- feuilles de grand format (*Flip Chart*);
- crayons-feutres;
- photocopies des parties rédigées;
- exemples de déclarations citoyennes.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Proposition du plan de rédaction

Pour accélérer le processus de discussion sur le plan de rédaction, nous suggérons de préparer une proposition qui servira de base aux échanges.

Nous suggérons également de vous inspirer des déclarations citoyennes produites par les centres de femmes (voir annexe 4) pour formuler votre proposition de plan de rédaction. En guise de base de discussion, présentez votre proposition accompagnée des déclarations et expliquez pourquoi vous proposez ce plan.

Validation des parties rédigées

Distribuez le texte et faites-en la lecture systématiquement, partie par partie. Le cas échéant, apportez-y les corrections nécessaires.

3

3.6

VALIDATION FINALE DU CONTENU

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- valider la version finale du texte de la déclaration citoyenne;
- amorcer la réflexion sur la présentation graphique de la déclaration citoyenne.

COMMENTAIRE

Il s'agit de procéder à la validation de la version finale du texte de votre déclaration citoyenne. Bravo! Vous y êtes presque.

Il se peut toutefois que votre groupe ne soit pas, à cette étape, prêt à mettre un point final au texte. Si c'est le cas, il faudra alors envisager une rencontre supplémentaire sur le modèle de l'atelier 6 et reporter celle-ci à une date ultérieure. À vous de juger de l'avancement des travaux.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Présentation de l'ordre du jour.	5 min
2. Présentation et validation du texte de la déclaration citoyenne.	75 min
3. Pause.	15 min
4. Validation (suite).	60 min
5. Échange d'idées sur la présentation graphique de la déclaration.	20 min
6. Retour sur la rencontre.	5 min

Durée : 3 h

MATÉRIEL REQUIS

- feuilles de grand format (*Flip Chart*);
- crayons-féutres;
- photocopies du texte de la déclaration citoyenne;
- exemples de déclarations citoyennes.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Validation du texte

Distribuez le texte et faites-en la lecture systématiquement, partie par partie. Le cas échéant, apportez-y les corrections nécessaires.

Échange d'idées sur la présentation graphique

Remue-ménages.

En préparation pour l'atelier 9 (Mise en forme du document), proposez aux participantes de réfléchir sur la présentation graphique de la déclaration citoyenne. Vous pouvez analyser avec elles l'aspect visuel des autres déclarations citoyennes : ce qu'elles aiment, ce qu'elles aiment moins.

Les participantes pourraient partir avec la mission de revenir pour l'atelier 9 avec des propositions, esquisses, croquis, maquettes, idées, etc. Elles devront penser à un format (dépliant, affiche, cahier, etc.) et à une formule qui soit simple, accrocheuse, facilement lisible, présentant le logo et les couleurs de leur organisme, etc.

LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

OBJECTIF DE LA RENCONTRE

- informer les participantes sur le rôle du Conseil des Montréalaises.

COMMENTAIRE

Le Conseil des Montréalaises est issu du Sommet de Montréal, tenu en 2002. Quinze femmes de tous les horizons s'impliquent depuis 2004 pour fournir des avis au conseil municipal sur toutes les questions concernant l'égalité des femmes et des hommes et la condition féminine.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Présentation des objectifs de la rencontre et, s'il y a lieu, de la conférencière.	10 min
2. Première moitié de la présentation.	60 min
3. Pause.	15 min
4. Dernière moitié de la présentation.	60 min
5. Période de questions.	20 min
6. Retour sur la rencontre.	15 min

Durée : 3 h

MATÉRIEL REQUIS

- Voir avec la conférencière.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Nous vous suggérons d'inviter la présidente du Conseil des Montréalaises pour expliquer l'historique de la mise en place du Conseil, son rôle et comment il est utile aux Montréalaises.

Voici ses coordonnées :

Conseil des Montréalaises

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, suite 1424, Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 872-9074 ou 514 868-3665

Courriel : conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

Site Web : ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

Atelier 9

3

PRODUCTION 3.9

MISE EN FORME DE LA DÉCLARATION CITOYENNE

OBJECTIF DE LA RENCONTRE

- déterminer la forme graphique que prendra la déclaration citoyenne.

COMMENTAIRE

La déclaration citoyenne peut prendre la forme d'un cahier, d'un feuillet, d'une affiche ou tout simplement d'un document formaté à l'ordinateur. Elle peut faire partie de votre matériel promotionnel.

Lors de cette démarche, vous avez eu l'occasion de consulter les déclarations citoyennes produites par des centres de femmes. Vous avez constaté que dans tous les cas, ces centres ont figolé, personnalisé la présentation. Les participantes, pour la plupart, attachent une attention particulière à la forme que prendra le document.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Présentation de l'ordre du jour.	5 min
2. Présentation des projets de chacune quant à la forme du document.	75 min
3. Pause.	15 min
4. Discussion et décision sur la forme du document.	60 min
5. Formation du sous-comité pour la rencontre avec la graphiste (vous et deux participantes).	15 min
6. Retour sur la rencontre.	10 min

Durée : 3 h

MATÉRIEL REQUIS

- feuilles de grand format (*Flip Chart*);
- propositions, esquisses, maquettes, croquis préparés par les participantes.

3

Atelier 9- MISE EN FORME DE LA DÉCLARATION CITOYENNE (SUITE)

3.9

SOUTIEN À L'ANIMATION

Que vous ayez l'intention de faire appel à une graphiste ou de réaliser le travail en sous-comité, expliquez aux participantes que l'atelier a pour but de dégager les idées qui alimenteront la graphiste ou le sous-comité dans son travail.

À tour de rôle, demandez aux participantes de présenter leur vision de la forme que devrait prendre le document. Tentez de regrouper les idées qui se ressemblent, essayez de dégager un consensus. Si vous n'y arrivez pas, ce n'est pas grave. Expliquez aux participantes que toutes les idées seront utilisées par le sous-comité ou transmises à la graphiste. Précisez toutefois que les idées faisant consensus seront traitées en priorité.

Formez un sous-comité (vous et deux participantes) qui aura pour mandat de rencontrer la graphiste ou de réaliser le document final.

PROPOSITION DE LANCEMENT DE LA DÉCLARATION CITOYENNE ET PLAN D'ACTION

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- préparer une proposition à présenter en assemblée générale pour le lancement de la déclaration citoyenne;
- préparer une proposition de plan d'action à présenter en assemblée générale.

COMMENTAIRE

Pour le lancement de la déclaration citoyenne, nous suggérons d'organiser un événement festif. Il est temps de fêter après la somme de travail que vous avez effectuée. Dans une perspective d'implication sociale et politique, la déclaration citoyenne est une plate-forme qui sert d'assise à des actions collectives ou à des interventions en vue de l'amélioration des conditions de vie dans l'arrondissement.

Maintenant qu'elle est rédigée, il faut déterminer comment vous allez vous en servir, comment vous articulerez vos actions. Vous devez donc aussi produire un plan d'action.

Vous aurez trois éléments à présenter en assemblée générale : la déclaration citoyenne, une proposition de lancement et une proposition de plan d'action du comité d'action locale.

Dans les expériences antérieures de la démarche d'élaboration de la déclaration citoyenne, il est arrivé que des centres n'aient pu terminer le processus à temps pour l'assemblée générale. Les participantes ont alors présenté leur travail en précisant les étapes à venir pour terminer et elles ont profité de l'assemblée générale pour échanger et bonifier le travail.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. Présentation de l'ordre du jour.	10 min
2. Élaboration d'une proposition d'événement pour le lancement.	60 min
3. Pause.	15 min
4. Élaboration d'une proposition de plan d'action.	60 min
5. Préparation pour l'assemblée générale.	30 min
6. Retour sur la rencontre.	5 min

Durée : 3 h

MATÉRIEL REQUIS

- feuilles de grand format (*Flip Chart*);
- crayons-feutres;
- ébauche du plan d'action.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Le lancement

Vous pourriez adopter la formule du 5 à 7. Déterminez ensemble les objectifs de cet événement. Pensez au choix de la salle et à sa décoration, aux cartons d'invitation, aux invité-e-s (les participantes de l'organisme, les organismes de l'arrondissement, etc.), au déroulement de la soirée, aux tâches de chacune. Pensez à inviter le journal du quartier.

Le plan d'action

Votre déclaration contient plusieurs thèmes. Profitez de l'élaboration de votre plan d'action pour déterminer des priorités et des objectifs réalisables. À titre d'exemple, votre plan d'action pourrait contenir deux volets : sensibilisation et priorités d'action. La sensibilisation, pour faire connaître le contenu de votre déclaration citoyenne; les priorités d'action, pour mener une ou des action(s) concrète(s). Pour alimenter la discussion dans l'élaboration du plan d'action, nous vous suggérons de préparer une ébauche dont la première action, sous le volet sensibilisation, serait de présenter la déclaration citoyenne à votre mairesse ou maire d'arrondissement. Utilisez cette ébauche pour démarrer la discussion.

La préparation pour l'assemblée générale

Avec les participantes, préparez la présentation à l'assemblée générale de la déclaration citoyenne, la proposition de lancement et la proposition du plan d'action. C'est le moment pour les participantes de poser leur deuxième action, la première étant évidemment la production de la déclaration.

Pour la présentation de la déclaration, débutez par l'historique de la démarche, présentez le contenu atelier par atelier. Demandez aux participantes de se diviser les ateliers. Prévoyez une période de questions/commentaires entre chaque présentation d'atelier. Procédez à l'adoption de la déclaration. Présentez la proposition pour le lancement. Terminez votre présentation par votre plan d'action. L'idéal serait que vous ayez le temps de faire parvenir les documents aux membres de votre organisme pour qu'elles aient le temps d'en prendre connaissance avant l'assemblée générale.

ADOPTION DE LA DÉCLARATION CITOYENNE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

- que le comité d'action locale effectue sa première présentation de la déclaration citoyenne pour adoption par l'assemblée générale de l'organisme;
- que le comité d'action locale présente une proposition pour le lancement de la déclaration citoyenne pour adoption par l'assemblée générale de l'organisme;
- que le comité d'action locale présente une proposition de plan d'action pour adoption par l'assemblée générale de l'organisme.

COMMENTAIRE

L'assemblée générale est un moment important dans la démarche d'élaboration de la déclaration citoyenne puisque, pour la première fois, les participantes du comité d'action locale devront présenter leur vision d'un quartier où il fait bon vivre. C'est aussi une étape importante pour la vie démocratique de votre organisme. Les membres seront sensibilisés aux valeurs et principes de votre déclaration et y adhéreront par un vote officiel. De plus, elles seront informées de l'événement du lancement et de votre plan d'action. Profitez de ce moment pour l'inscription à l'événement et pour recruter de nouvelles participantes pour votre comité d'action locale.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

Selon l'ordre du jour de votre assemblée générale.

MATÉRIEL REQUIS

- Votre déclaration citoyenne.

SOUTIEN À L'ANIMATION

Assurez-vous que le point *Déclaration citoyenne* soit le point prioritaire de l'assemblée générale. Assurez-vous d'avoir suffisamment de temps pour bien présenter vos points.

Présentez votre proposition pour le lancement de la déclaration citoyenne, faites suivre votre proposition d'une période de questions/commentaires. Procédez à l'adoption de la proposition.

Terminez votre présentation par le plan d'action. Présentez votre plan étape par étape. Procédez à une période de questions/commentaires, puis à l'adoption.

Si vous n'avez pas terminé l'ensemble du processus menant à la déclaration citoyenne, présentez tout de même le travail que vous avez effectué ainsi que les étapes qu'il vous reste à compléter. Proposez à l'assemblée générale que le comité d'action locale présente le travail, une fois terminé, au conseil d'administration pour adoption.

Et ensuite... :

La déclaration citoyenne et le plan d'action terminés, le comité d'action locale est maintenant outillé pour commencer son travail. Cependant, il importe de continuer à soutenir les membres du comité pour la mise en œuvre de leur plan d'action et la promotion des valeurs citées dans leur déclaration citoyenne.

- Faites connaître votre déclaration citoyenne en l'utilisant dans différents contextes.
- Présentez-la au maire ou à la mairesse de l'arrondissement.
- Faites la tournée des organismes communautaires et institutions de l'arrondissement pour les sensibiliser à votre démarche.
- Rencontrez les citoyennes et citoyens du quartier.
- Allez chercher leur adhésion à la déclaration citoyenne.